



SPGP

Société Privée de Gestion de Patrimoine

Sélection High Yield 2015

(part P - Isin: FR0011119858)

Objectif d'une performance annuelle

nette de frais supérieure à 6,4%

en détenant ce fonds

d'obligations spéculatives

et de convertibles de sociétés jusqu'à

l'échéance du 1^{er} décembre 2015

Lancement du fonds prévu le 1^{er} décembre 2011

L'attention de l'investisseur est attirée sur les facteurs de risques que comporte le fonds et notamment le risque de perte en capital ainsi que le risque crédit accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

Société Privée de Gestion de Patrimoine

142, boulevard Haussmann 75008 Paris

Téléphone: +33 1 56 59 63 63 - Internet: www.spgp.fr

Société de Gestion agréée par l'AMF

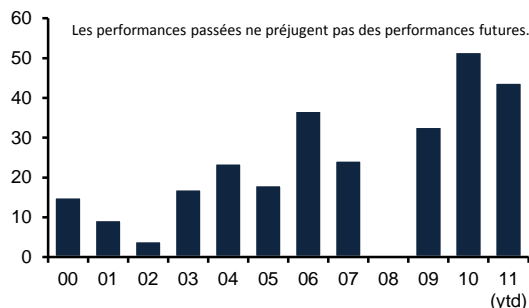
L'environnement des obligations « High Yield » européennes

Les obligations « High Yield » doivent être considérées comme spéculatives.

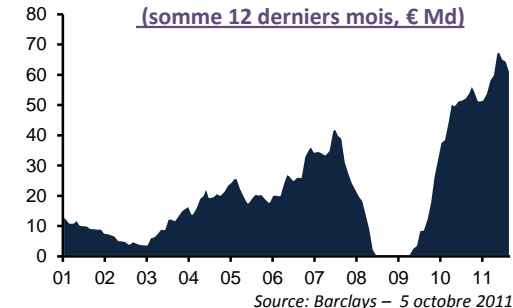
Un environnement qui demeure favorable aux émissions d'obligations « corporate » lié au marché du crédit bancaire qui reste restreint et encourage les entreprises européennes à se financer sur les marchés obligataires classiques mais aussi convertibles afin de réduire leur coût de financement.

- Le crédit bancaire ne suffit pas à financer l'économie européenne. Le financement par le marché se développera dans les années à venir.
- En Europe environ 75% de l'activité économique est financée par les banques, contre seulement 25% aux Etats-Unis.

Emissions d'obligations HY en Europe au 5 octobre 2011 (€Md)

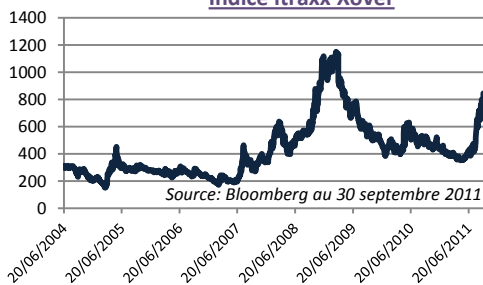


Emissions d'obligations High Yield en Europe 2001 – 2011 (somme 12 derniers mois, € Md)



- Dans un univers de taux bas, une opportunité historique de rendements élevés en contrepartie d'une prise de risque plus importante.

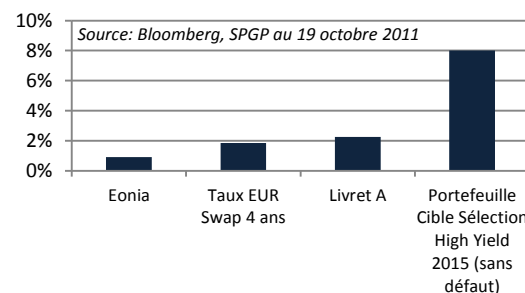
Indice itraxx Xover



L'indice itraxx Xover est un indice équilibré de 50 CDS les plus liquides sur le high yield (titres spéculatifs).

* Rendement actuariel moyen des obligations prévues d'être détenues dans le portefeuille cible.

Comparaison des rendements annuels nets attendus



Objectif de gestion du fonds « Sélection High Yield 2015 »

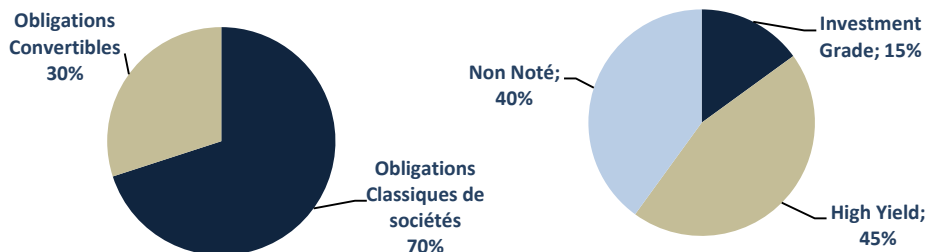
L'objectif de la part P du fonds « Sélection High Yield 2015 » est de réaliser une performance annuelle supérieure à 6,4% en sélectionnant et détenant jusqu'à l'échéance du 1^{er} décembre 2015 un portefeuille constitué d'obligations spéculatives de sociétés privées, à la fois classiques et convertibles, exclusivement libellées en euros.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant l'échéance du fonds le 1^{er} déc. 2015.

Stratégie d'investissement

- ✓ Des investissements exclusivement libellés en euros (pas de risque de change),
- ✓ Constitués d'obligations classiques et convertibles, principalement spéculatives, de sociétés,
- ✓ Principalement sur la zone Europe (minimum 90%) et le reste du monde (y compris pays émergents) à hauteur de 10% maximum,
- ✓ Détenir un portefeuille d'obligations jusqu'à l'échéance du 1^{er} décembre 2015 sur des titres présentant un rendement attractif compte tenu de la qualité de la signature de l'émetteur,
- ✓ Les maturités ou dates de remboursements anticipés au gré des porteurs (put) des obligations détenues ne dépasseront pas la date d'échéance du fonds (1^{er} décembre 2015),
- ✓ Le gérant procédera, en cas de besoin, à des arbitrages par exemple en cas d'opérations sur titres, de dégradation ou d'amélioration (prise de profit) du crédit d'un émetteur, etc.
- ✓ Les coupons sont capitalisés,
- ✓ Une fois l'échéance du 1^{er} décembre 2015 atteinte, Le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation après agrément de l'AMF. Les investisseurs en seront informés par notification envoyée au plus tard le 1^{er} septembre 2015.

Portefeuille cible lors de la constitution



La notation de l'émetteur au moment des achats sera supérieure à B- (selon la classification S&P ou son équivalent pour les autres agences de notation ou à l'estimation SPGP dans le cas du non notée).

Une gestion expérimentée, des acteurs reconnus, le contrôle des risques

Au sein de la SPGP, une gestion obligataire et convertible reconnue

- ✓ Lipper fund awards 2011, 2009, 2008, 2007 et 2006.
- ✓ 4 étoiles Morningstar pour le fonds « PH Sélection Convertibles » au 31 octobre 2011.
- ✓ Philippe Halb plus de 20 ans d'expérience sur les obligations et convertibles.

Les performances passées du FCP « PH Sélection Convertibles » ne préjugent en rien des performances du FCP « Sélection High Yield 2015 ».

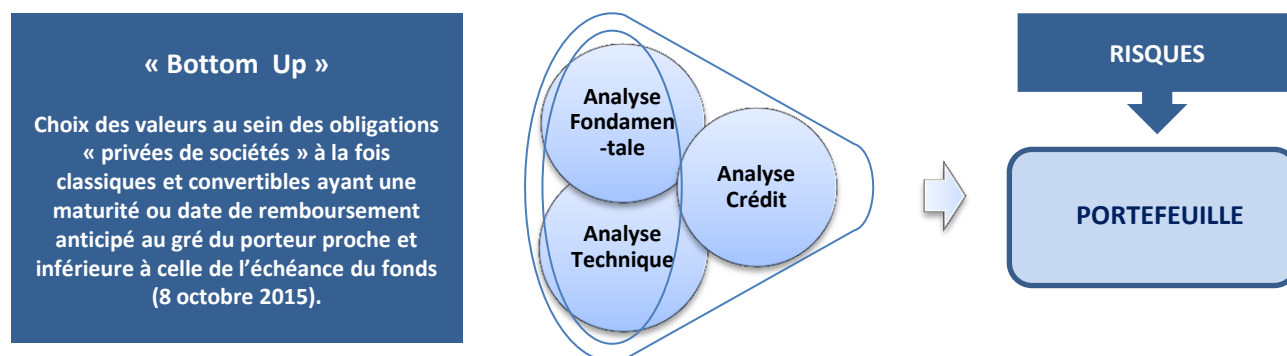
Des acteurs reconnus

- ✓ Un grand dépositaire : BNP Paribas Securities Services,
- ✓ Un valorisateur indépendant : Société Générale Securities Services,
- ✓ Un commissaire aux comptes : Deloitte.

Contrôle des risques

- ✓ Comité des risques mensuel
- ✓ Lors de la constitution du portefeuille, risque de concentration: environ 35 lignes et 4% maximum par émetteur.
- ✓ Sélection rigoureuse: les gérants vérifient que les titres présentent des rendements attractifs compte tenu de la qualité de la signature de l'émetteur qui sera supérieure au moment de l'achat à B- (S&P ou son équivalent pour les autres agences de notation ou l'estimation SPGP dans le cas du non notée).
- ✓ Pas de risque de change, investissements en euros uniquement.
- ✓ Suivi régulier du risque pays, émetteurs, sectoriel et de liquidité.

Le processus de gestion



Principaux Risques

Le fonds est soumis à divers risques susceptibles de faire baisser la VL du fonds. Ces risques sont détaillés dans le prospectus. Il s'agit notamment:

Risque de perte en capital: Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. L'investissement en produits de taux implique un risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt. Les évolutions des marchés peuvent l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque de crédit: Le FCP peut investir dans des produits de taux dans la limite de 100% de l'actif. En cas de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, il peut y avoir une baisse de valeur des actifs voire une impossibilité pour l'émetteur de faire face à ses engagements. **Ce FCP doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres « spéculatifs » dont la notation est basse ou inexistante.** La valeur liquidative du fonds pourra donc baisser de manière plus importante et rapide.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles (100% maximum) : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolutions du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La détention d'obligations convertibles entraîne une exposition au risque action (maximum 20%) : La valeur liquidative du FCP peut baisser en cas de baisse du marché actions. Il faut noter par ailleurs que des événements géopolitiques ponctuels peuvent être susceptibles d'augmenter ou de diminuer la confiance des investisseurs dans la classe d'actif « action ». L'appétit des investisseurs pour le risque ou son aversion sont des facteurs « globaux » pouvant entraîner de fortes variations du marché.

Risque de liquidité: En cas de turbulence sur un ou plusieurs titres ou sur le marché, la liquidité peut se dégrader, impactant la valeur liquidative du FCP. Il faut noter par ailleurs que des événements géopolitiques ponctuels peuvent être susceptibles d'augmenter ou de diminuer la confiance des investisseurs dans la classe d'actif « obligations et obligations convertibles ». L'appétit des investisseurs pour le risque ou son aversion sont des facteurs « globaux » pouvant entraîner de fortes variations du marché.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : Le fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite de 100% de l'actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Caractéristiques de l'OPCVM « Sélection High Yield 2015 »

| | <u>PART I</u> | <u>PART P</u> |
|--|--|---|
| ISIN | FR0011119866 | FR0011119858 |
| Valeur liquidative d'origine | 100.000 € | 100 € |
| Décimalisation | Millième de part | Centième de part |
| Minimum de souscription initiale | 10 parts initialement puis 0,001 part par la suite | 1 part |
| Frais de souscription | 1% TTC maximum | 1% TTC maximum |
| Frais de rachats | 0,75% TTC max dégressif de 0,25% par an | 0,75% TTC maximum dégressifs de 0,25% par an |
| Frais courants de gestion | 0,7% TTC | 1,3% TTC |
| Frais de surperformance | 20% TTC de la performance annuelle de la part I au delà de 7% | 20% TTC de la performance annuelle de la part P au-delà de 6,4% |
| Principe du « High Water Mark »: Aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance annualisée n'a pas dépassé : | 7% depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée en fin d'exercice. | 6,40% depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée en fin d'exercice. |
| Souscripteurs concernés | Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs institutionnels | Tous souscripteurs |
| Indice de référence | | Aucun |
| Dépositaire | | BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES |
| Forme juridique | | FCP (UCIT IV) de droit français |
| Affectation du résultat | | Capitalisation |
| Durée de placement recommandée | | Jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} décembre 2015 |

Modalités de souscriptions et rachats

Le lancement du fonds a lieu le jeudi 1^{er} Décembre 2011

Centralisation des demandes chaque mardi de bourse ouvré avant 16h00 auprès du dépositaire/centralisateur (J):

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Grands Moulins de Pantin

9 rue du Débarcadère 93500 Pantin

Tél : +33 (0)1.42.98.19.73 - Fax : +33 (0)1.42.98.19.31

Valorisation hebdomadaire calculée sur les cours de clôture du 2^{ème} jour ouvré (jeudi) suivant la centralisation des demandes (J +2).

Ordres réglés/livrés à J+5

Les souscriptions et rachats peuvent porter sur des centièmes de part avec un minimum d'une part pour la Part P et en millième de part, avec un minimum de souscription initiale de 10 parts et de 0,001 part par la suite pour la part I.

Contacts

Laurent Pluchard

Commercial Spécialiste Obligations et Convertibles

Tél : + 33 (0) 1 45 62 41 59

laurent.pluchard@nacre-conseil.fr

Alain Konrad

Directeur Commercial et du Développement

Tél: 33 (0) 1 56 59 63 98

alain.konrad@spgp.fr

Eric Vendrand

Relations Investisseurs

Tél: 33 (0) 1 56 59 63 73

eric.vendrand@spgp.fr

Informations Importantes:

Le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion SPGP, il est également disponible sur le site internet www.spgp.fr. Le contenu de ce document ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement. Il ne constitue en aucun cas un élément contractuel. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.



Société Privée de Gestion de Patrimoine

142, boulevard Haussmann 75008 Paris

Téléphone: +33 1 56 59 63 63 - Internet: www.spgp.fr

Société de Gestion agréée par l'AMF